



Relance ste de crédit pour co emprunteur

Par **Montier**, le **07/01/2009** à **19:56**

Bonjour, En 1999 je me suis portée Co emprunteur d'un crédit (pour le compte d'un ancien compagnon) qui devait être soldé en 84 mois, crédit devant être fini en 2006/2007. A ce jour n'étant plus avec cette personne depuis 2001, la société de crédit revient vers moi par courrier simple, me demandant de régler la somme de 1431.12€ en y faisant mention d'un N° de prêt ne correspondant pas au contrat initial. Quelle doit être ma démarche pour dénoncer ce dernier. Merci de votre réponse. Dans l'attente de vous lire

Par **superve**, le **13/01/2009** à **13:22**

bonjour
Le délai de forclusion en matière de crédits à la consommation est de deux ans à compter de la première échéance impayée ou de la dernière position créditrice.
Je vous invite à demander à votre créancier la date de la première échéance impayée et, si celle ci remonte à plus de deux ans (et qu'aucun jugement n'a été rendu contre vous depuis lors), ne faites rien et ne réglez pas. Vous ne risquez absolument rien.
Bien cordialement.